

Accueil et accompagnement

Étudiants en situation de handicap



Paris-Sud

Page

Universités & Ecoles

- Paris 1 - Panthéon-Sorbonne
- Paris 2 - Panthéon-Assas
- Paris 3 - Sorbonne Nouvelle
- Paris 4 - Paris-Sorbonne
- Paris Descartes
- Paris 6 - Pierre et Marie Curie
- Paris 7 - Paris Diderot
- Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis
- Paris- Dauphine
- Paris 10 - Paris Ouest-Nanterre La Déf.

Paris-Sud

- Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC)
- Paris 13
- Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM)
- Versailles St-Quentin-en-Yvelines
- Evry-Val-d'Essonne
- Cergy-Pontoise
- Institut national des langues et civilisations orientales
- Conservatoire national des arts et métiers
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Ecole nationale des Chartes
- Ecole normale supérieure Cachan (ENS Cachan)
- Ecole normale supérieure Paris (ENS Ulm)

1	Vos interlocuteurs	2
	Structure	2
	Chargé-e d'accueil	2
	Permanences	4
	Modalités d'une 1 ^{re} prise de contact	4
2	Accompagnement pédagogique	5
	Aides humaines	5
	Aides techniques	5
	Organisation au sein de chaque UFR	5
	Modalités d'aménagement des examens	5
	Bibliothèques	5
3	Médecine préventive	6
4	Orientation et insertion professionnelle	6
5	Vie pratique	7
	Accessibilité du cadre bâti et circulation	7
	Transports	7
	Hébergement	9
	Restauration	11
	Aides financières	11
6	Vie étudiante	13
	Activités associatives et culturelles	13
	Activités physiques et sportives	13
7	Solidarité et sensibilisation	13
8	Politique handicap	13
	Infos plus ...	13



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

1 Vos interlocuteurs

✓ **Nom et localisation de la structure**

HANDICAP ET ETUDES

Handicap et Etudes, Maison des Etudes
Bat 338, 91405 Orsay cedex

✓ **Présentation de la structure**

Le service Handicap et Etudes assure la coordination de l'accueil des étudiants sur les différents sites de l'université, organise les réunions pluridisciplinaires sur site, gère les dossiers de prise en charge (aides humaines et techniques) des étudiants, prépare et gère les budgets pour l'ensemble des sites ; Organise les actions de sensibilisation ; Assure un rôle d'interface avec les instances (SUMPPS, Rectorat, MDPH, Ministère...) ; Gère et instruit les dossiers de contrats doctoraux ; Assure une veille juridique, prépare les recensements et les bilans annuels.

Pour remplir au mieux sa mission, la structure s'appuie sur un réseau de correspondants handicap, présents sur chacun des sites de l'université. Ces correspondants accueillent et accompagnent localement les étudiants handicapés. Ils travaillent en étroite collaboration avec le service Handicap & Etudes.

Ce sont eux qui mettent en place de façon concrète l'accueil et la mise en place des adaptations pour les étudiants handicapés. Les budgets nécessaires sont gérés directement par le service Handicap & Etudes.

www.u-psud.fr/fr/universite/organisation-generale/services/handicap.html

✓ **Nom des chargés d'accueil**

Contacts des correspondants, chargés d'accueil handicap dans les composantes de l'université Paris-Sud :

Université Paris Sud

Handicap et Etudes, Maison des Etudes
Bat 338, 91405 Orsay cedex

Chargé de mission : Stéphane Duquerroy

Responsable du service : Antonie Moradel

Assistante : Nathalie Chemise

Tél. : 01 69 15 39 02/31 45

handicap@u-psud.fr



Université **Paris-Sud**

www.u-psud.fr

1 Vos interlocuteurs

Chargés d'accueil dans les composantes :

Faculté Jean Monnet (UFR Droit, Economie, Gestion) à Sceaux

Murielle POISOT, Section Pédagogique Licence Droit
54, boulevard Desgranges, 92231 Sceaux Cedex
Tél. : 01 40 91 17 52 - Murielle.poisot@u-psud.fr

Faculté de Médecine au Kremlin-Bicêtre

Cyril THIOUX, Service Hygiène et Sécurité
63, rue Gabriel Péri, 94276 Le Kremlin-Bicêtre
Tél. : 01 49 59 66 92 - Cyril.thioux@u-psud.fr

Faculté de Pharmacie à Châtenay-Malabry

Patricia BUFFAT, Service de la Scolarité Bâtiment A
5, rue J-B Clément, 92296 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 83 53 42 - Fax : 01 46 83 57 35 - Patricia.buffat@u-psud.fr

Faculté des Sciences (Campus d'Orsay)

Mission Handicap Bât. 332, RDC p072, 91405 Orsay Cedex
Responsable de Service : Stéphane DUQUERROY
Accueil : Catherine GAIGNIERRE / Sébastien GUILABERT
Tél. : 01 69 15 61 59 - Fax : 01 69 15 78 92 - handicap.orsay@u-psud.fr

UFR STAPS (Sciences et Techniques des activités Physiques et Sportives)

Bât. 335, 91405 Orsay Cedex
Eve RENAULT
Tél : 01 69 15 31 21 - Eve.renault@u-psud.fr

Polytech Paris-Sud (Orsay plateau)

Lydie EYRIGNOUX
Tél : 01 69 33 86 00 - Lydie.eyrignoux@u-psud.fr



Université **Paris-Sud**

www.u-psud.fr

1 Vos interlocuteurs

IUT Cachan : Génie Electrique Informatique Industrielle - Génie Mécanique et Productive

9, av. de la Division Leclerc, 94234 Cachan Cedex

Vanessa MAZZOCATO - Rachida EI AMRANI

Tél : 01 41 24 11 09/01 41 24 11 01

Vanessa.mazzocato@u-psud.fr - Rachida.el-amrani@u-psud.fr

IUT Orsay : Informatique, Mesures Physiques, Chimie

Caroline GAVARD-BONNOT, Antenne de la Médecine du Travail

Bâtiment E 605, Plateau du Moulon, 91400 Orsay

Tél. : 01 69 33 60 28 - Caroline.gavard-bonnot@u-psud.fr

IUT Sceaux : Gestion et Commerce

Delphine ARBENTZ

8, avenue Cauchy, 92230 Sceaux

Tél. : 01 40 91 24 11 - Delphine.arbentz@u-psud.fr

✓ **Permanences**

De 9h à 17h, du lundi au vendredi

✓ **Modalités d'une première prise de contact**

Par le biais du site web, prise de contact téléphonique et/ou par mail directement avec le correspondant de la composante ou à la structure Handicap & Etudes. Tous les détails concernant l'accueil des étudiants handicapés sont fournis dans les dossiers d'inscription, et au cours des journées portes ouvertes, avec toutes les modalités pour prendre contact avec le service concerné pour mettre en place les adaptations de compensation nécessaires en fonction de chaque situation de handicap.

➤ **pour un lycéen**

Le lycéen pourra se munir de la « **Fiche d'analyse des besoins des élèves handicapés pour leur formation ultérieure dans l'enseignement supérieur** » remise par son établissement d'origine et qu'il aura renseignée.

➤ **pour un étudiant**

Directement avec le correspondant de la composante ou à la structure Handicap & Etudes



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

2 Accompagnement pédagogique

Suite à l'évaluation des besoins par la structure d'accueil, un plan personnalisé d'accompagnement de l'étudiant handicapé (PAEH) est élaboré en concertation avec l'équipe plurielle, notamment le service médical de prévention et de promotion de la santé et les équipes pédagogiques. Ce plan peut comprendre les éléments suivants :

✓ Aides humaines

Preneur de notes, tutorat, travail en bibliothèque, interprétariat, codeur LPC, traduction en braille, secrétariat...

✓ Aides techniques

Prêt d'ordinateurs portables, enregistreurs numériques, tables adaptées pour les TP, vidéo-agrandisseur, émetteur/transmetteur sans fil etc...

✓ Organisation au sein de chaque UFR

Le service Handicap et Etudes s'appuie sur un réseau de correspondants handicap, présents sur chacun des sites de l'université. Ces correspondants accueillent et accompagnent localement les étudiants handicapés. Ils travaillent en étroite collaboration avec le service Handicap & Etudes. Des formations sont proposées aux enseignants référents et aux correspondants handicap.

Il existe un correspondant administratif et un enseignant référent dans chaque composante et/ou site de l'université.

✓ Modalités d'aménagement des examens

Les examens sont assurés par les équipes enseignantes selon les modalités définies par l'équipe plurielle dans le dossier d'adaptation, en coordination avec le correspondant handicap de chacune des composantes.

Contrôle continu : Les adaptations sont définies par l'équipe plurielle en fonction des situations de handicap.

✓ Les bibliothèques

Les bibliothèques sont accessibles. En fonction des besoins de chaque étudiant handicapé, des aménagements sont possibles (aides techniques, prêts prolongés, aides humaines ...).



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

3 Médecine préventive et de promotion de la santé

Une équipe pluridisciplinaire accueille, écoute, informe les étudiants, dans le respect du secret professionnel, et leur propose des consultations gratuites sur rendez-vous. Elle délivre des attestations relatives à la pratique sportive, organise des actions de prévention et de promotion de la santé.

Pour les étudiants handicapés, les médecins de ce service, désignés par la CDAPH, donnent un avis sur les demandes de temps majoré, d'aménagements ou aides aux examens et concours effectuées par l'étudiant. La notification des aménagements sera faite par l'autorité administrative sur la base de cet avis médical et de l'équipe plurielle.

Nom du service : SUMPPS

Composé de 4 médecins (2,7 ETP*) y compris le médecin directeur désigné par la CDAPH, un psychologue (0,4 ETP*), infirmières (3,55 ETP*), un tabacologue (0,10 ETP*), une diététicienne (0,4 ETP*), un orthophoniste (en cours de recrutement (0,4 ETP*), une secrétaire (TP*).

Les infirmeries sont accessibles sur tous les sites de l'université.

Nom et coordonnées du contact : Docteur Denise RANCON

tél : 01 69 15 65 39 denise.rancon@u-psud.fr

www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/vie-pratique/medecine-preventive.html

* ETP : Equivalent temps plein - TP : Temps plein

4 Orientation et insertion professionnelle

La **structure Handicap** travaille en étroite collaboration avec le Service d'aide à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui accompagne les étudiants dans la construction de leur projet professionnel, de la première année d'études à l'entrée sur le marché du travail.

Nom et coordonnées du service : Service Insertion professionnelle (SIP)

Bât 330 91405 ORSAY

Actions mises en place :

Plaquette (entreprises et étudiants) livret du stagiaire, rencontres entreprises et responsables de formation.

Ateliers recherche de stage, formation à l'insertion professionnelle, journées des Doctorants, journées rencontres entreprises.

Accompagnement des étudiants par des conseillers à l'insertion professionnelle, espaces multimédias pour la recherche ou la consultation d'offres de stages ou d'emploi ; partenariat avec l'Association Pour l'Emploi des Cadres, des groupements d'entreprises en Essonne et toute l'Île de France.



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

✓ Accessibilité du cadre bâti et circulation

Il est important de se faire connaître auprès de la structure Handicap de l'établissement d'enseignement supérieur avant même l'inscription administrative, afin d'évaluer les conditions d'accès et de circulation dans l'enceinte de l'établissement. Pour les étudiants à mobilité réduite, une visite du site est souhaitable durant le cycle terminal du lycée.

Prendre contact avec le correspondant handicap de son site ou directement avec le service Handicap & Etudes.

Bien que certaines parties de l'établissement ne répondent pas encore à toutes les normes d'accessibilité, il ne devrait pas exister de situation de handicap incompatible avec l'accueil des étudiants. Cela demande dans certains cas des aménagements et/ou adaptations spécifiques de salles.

Info +

L'accès aux lieux publics des personnes aveugles accompagnées de chiens-guides ou d'assistance est défini par le décret n° 2014-362 du 20 mars 2014.

✓ Transports

En fonction des besoins, les personnes chargées de l'accueil handicap à l'université Paris-Sud aideront les étudiants handicapés à mettre en place la prise en charge d'un transport adapté.

Possibilité de disposer d'une place de parking sur le campus :

Sur chacun des sites, les étudiants en situation de handicap disposent de facilités de stationnement sur des emplacements réservés, dans certains cas avec carte d'accès. Ces emplacements réservés et/ou protégés sont disponibles à proximité de tous les bâtiments et sur tous les sites de l'université.

■ Prise en charge d'un service de transport adapté ou d'un véhicule personnel

Le STIF (Syndicat des transports d'Ile-de-France) ou les conseils départementaux, selon les départements, prennent en charge les frais de transport des étudiants handicapés domiciliés en Ile-de-France qui ne peuvent utiliser les transports en commun, soit en raison de l'inadaptation de ceux-ci, soit en raison de la gravité de leur handicap.

Cette prise en charge requiert un avis favorable de la CDAPH.

Le remboursement concerne le trajet entre le domicile et le lieu d'études (ou le lieu de stage), à raison le plus souvent d'un aller-retour par jour et porte essentiellement sur les modes de transport suivants : véhicule de petite capacité et adapté, ambulance agréée, véhicule personnel (remboursement kilométrique).

Info +

Le « Règlement régional relatif aux transports scolaires des élèves et étudiants handicapés » peut être consulté sur internet

➤ Etudiants résidant dans les départements 75, 78, 92, 93, 94, 95

Un dossier de demande de prise en charge par le STIF peut être téléchargé sur :

www.stif.org



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

➤ **Etudiants résidant dans les départements 77 et 91**

Ce sont les conseils départementaux qui organisent les transports scolaires des élèves et étudiants handicapés. Pour connaître les modalités de prise en charge :

- Département 77 (Bureau du transport des personnes handicapées) :

www.seine-et-marne.fr/Solidarite/Handicap/Transport/Transport-scolaire-adapte

Une fiche d'inscription pour transports adaptés est à retirer auprès de la MDPH de Seine-et-Marne

- Département 91 (Bureau des transports scolaires - Pôle Handicap) :

www.essonne.fr/sante-social/handicap/lenfant-et-ladolescent/transports-scolaires

■ **Transports en commun : Forfait Améthyste**

Ce forfait annuel est réservé entre autres aux personnes handicapées sous conditions de ressources ou de statut résidant en Île-de-France. Il permet à son bénéficiaire de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport. Il est financé et distribué par les départements d'Île-de-France, qui décident des conditions d'éligibilité et peuvent également demander une participation financière aux bénéficiaires.

Il faut déjà disposer d'une carte Navigo personnalisée (www.navigo.fr). La demande de forfait Améthyste s'effectue ensuite auprès du Département ou du CCAS de la commune de résidence.

Info +

Pour le département de Paris, ce forfait, appelé Navigo Emeraude Améthyste, est réservé aux personnes habitant à Paris depuis au moins 3 ans.

■ **Service de transport collectif adapté : Dispositif PAM**

Ce dispositif, réservé aux personnes ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 %, permet aux personnes en situation de handicap de se déplacer de façon occasionnelle ou régulière sur toute l'Île-de-France en effectuant une réservation à la demande. Le Conseil départemental, la Région et le Syndicat des Transports en Île-de-France prennent en charge la plus grande part du coût global du trajet. Le reste est à la charge de l'usager en fonction de la distance parcourue.

L'annuaire des services PAM de chaque département est disponible sur : www.infomobi.com

Info +

Ce dispositif est destiné aux déplacements en lien avec des activités de loisirs, ou d'ordre professionnel et n'est donc pas un service de transport scolaire.

■ **Service INFOMOBI**

Ce service informe les personnes en situation de handicap sur l'accessibilité des transports en commun d'Île-de-France. Il procure également une aide personnalisée pour concevoir un itinéraire. www.infomobi.com



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

✓ Hébergement

■ Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)

La demande de logement en résidence universitaire (et de bourse d'enseignement supérieur) est gérée par les CROUS et fait l'objet d'un dossier social étudiant, qui est un document unique. Cette demande s'effectue par internet entre le 15 janvier et le 31 mai 2015 (pour la prochaine rentrée universitaire). Il existe deux types de résidence universitaire :

- les résidences universitaires traditionnelles (chambres en structure collective) ouvrant droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS - voir aides financières)
- les résidences conventionnées (studios) ouvrant droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL - voir aides financières).

CROUS de Versailles - www.crous-versailles.fr

Le CROUS de Versailles propose des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite (sans service d'aide médico-sociale associé).

Le CROUS de Versailles propose également, au sein de la résidence universitaire adaptée de Nanterre, 16 logements domotisés. La Fondation santé des étudiants de France complète ce dispositif par une prestation médico-sociale d'aide et d'accompagnement à la vie étudiante.

Conseillère technique du service social du CROUS de Versailles :

Mme Pascale Riquier

Pascale.riquier@crous-versailles.fr (Tél. : 01 39 24 52 50)

Connaître les résidences universitaires de l'académie :

www.crous-versailles.fr/_logement_90.htm

Connaître la résidence universitaire adaptée de Nanterre :

www.fsef.net/index.php/etablissements/residence-pour-etudiants-handicapes/residence-universitaire-nanterre

Formuler une demande de logement adapté :

www.crous-versailles.fr/logements/logements-proposees/logement-adaptes/

Formuler une demande de logement domotisé :

① www.crous-versailles.fr/logements/logements-proposees/les-logements-domotises

② Contacter la **Fondation Santé des Etudiants de France**

Responsable : Sylvie Daigle - sylvie.daigle@fsef.net

Résidence universitaire adaptée du Campus de Nanterre

Tél : 01 41 20 94 20



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

■ **Associations de logement étudiant à but non lucratif**

Les associations proposent des logements en résidence ou en foyer, à des tarifs (redevances) pouvant être assez contrastés mais se situant dans une moyenne de 450 euros. Il est généralement demandé des droits d'inscription (de 35 à 90 euros) et un dépôt de garantie qui peut être financé grâce à l'avance LOCA-PASS (voir aides financières). Des services, à nouveau assez contrastés (loisirs, culture, restauration) peuvent être proposés selon les structures. Les logements proposés ouvrent droit, le plus souvent, aux aides au logement (APL ou ALS - voir aides financières).

➤ **Association pour le logement des jeunes travailleurs : ALJT**

Cette association a une politique affichée à l'égard du handicap et propose 258 logements adaptés pour personnes à mobilité réduite répartis sur toute l'Ile-de-France. Un dossier unique est à constituer (même lorsque l'on postule pour plusieurs résidences). Tous les logements sont conventionnés APL.

www.aljt.com (cliquer en en bas de page sur : logements pour jeunes en situation de handicap)

www.aljt.com/pages/fr/menu-principal/l-aljt/logements-pour-personnes-a-mobilite-reduite-r-aljt-7.html

➤ **Association des résidences et foyers de jeunes : ARFJ** www.arfj.asso.fr

Les résidences et foyers s'adressent principalement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans voire, dans certains cas, de 16 à 30 ans. Plus de 2000 logements sont proposés en Ile-de-France (à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier : contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale pour l'habitat des jeunes : UNHAJ** www.unhaj.org

Propose des solutions de logement et des services (emploi, info santé, restauration, sorties et loisirs) pour les jeunes de 16 à 30 ans. Il existe en Ile-de-France 30 structures (75, 77, 78, 92, 93 et 95). Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier, contacter chaque foyer.

➤ **Union nationale des maisons d'étudiants : UNME** www.unme-asso.com

Hébergement d'étudiants français et étrangers, de 16 à 25 ans, majoritairement des jeunes filles. Une fiche descriptive complète de chaque foyer est donnée (indiquant la présence d'un ascenseur et d'accès pour personnes à mobilité réduite).

Pour connaître les modalités d'accueil et établir un dossier : contacter chaque foyer.



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

■ Enseignes proposant des résidences étudiantes avec logements adaptés

➤ **STUDEFI (EFIDIS)** www.studefi.fr

Ce groupe propose des logements adaptés dans les Yvelines (Montigny-le-Bretonneux), l'Essonne (Massy, Orsay), les Hauts-de-Seine (Boulogne, Châtillon, Courbevoie, Ville d'Avray), la Seine-St-Denis (Aubervilliers, Le Raincy, Neuilly-Plaisance), le Val-de-Marne (Villiers sur Marne) et le Val d'Oise (Cergy).

Carole Coppolani : ccoppolani@efidis.fr (01 39 10 55 55)

➤ **FAC HABITAT** www.fac-habitat.com

Association proposant des logements en résidence aux étudiants et jeunes de moins de 30 ans. Le site mentionne l'existence de logements pour étudiants à mobilité réduite mais il faut contacter les résidences individuellement pour connaître leurs modalités d'accueil exactes.

■ Base de données de foyers d'étudiants en Ile-de-France

➤ **CIDJ** www.cidj.com/vie-pratique/logement/trouver-un-foyer-en-ile-de-france

Le site propose un annuaire de foyers d'étudiants et de jeunes travailleurs en Ile-de-France. Son moteur de recherche permet de filtrer une demande en sélectionnant le critère « Public accueilli par le foyer : logement adapté aux personnes handicapées ».

✓ **Restauration**

Les restaurants universitaires ou cafétérias sont accessibles.

✓ **Aides financières**

Des aides financières sont octroyées aux étudiants, certaines d'entre elles au titre de leur handicap :

➤ **Bourse sur critères sociaux, aide au mérite**

Aides gérées par le CROUS. Un dossier social étudiant est à constituer. La démarche se fait entre le 15 janvier et le 31 mai 2015 (pour la prochaine rentrée universitaire) auprès du CROUS de son académie. Ces bourses sont attribuées sur critères sociaux mais des années de droits à bourse supplémentaires peuvent être accordées sous certaines conditions et notamment celles liées à la situation de handicap.



Université Paris-Sud

www.u-psud.fr

5 Vie pratique

› Bourse GIVEKA

La fondation GIVEKA aide financièrement des étudiants de nationalité française ou suisse ayant subi un accident ou contracté une maladie et éprouvant des difficultés financières pour entamer ou poursuivre des études supérieures (accomplies en France ou à l'étranger). La bourse peut également être utilisée pour financer les frais médicaux ou les dépenses de santé. Contacter le service social du CROUS de votre académie.

› Aide à la mobilité internationale

Aide gérée par le service des relations internationales de votre établissement.

› **Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) pour les moins de 20 ans, allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation de compensation du handicap (PCH), autorisation de prise en charge par le STIF ou le Conseil départemental de certains frais de transport domicile-lieu d'études : aides gérées par la MDPH**

› Aide à la compensation du handicap pour les étudiants en stage obligatoire :

gérée par l'AGEFIPH

www.agefiph.fr/Personne-handicapee/Compensation-du-handicap/Aides-a-la-compensation-du-handicap

› Aides au logement

■ La Caisse d'allocations familiales (CAF) verse, sous condition de ressources, deux types d'aides au logement qui ne sont pas cumulables :

* **Aide personnalisée au logement (APL)** : Elle est versée directement par la CAF au bailleur et concerne la location de logements conventionnés.

* **Allocation de logement à caractère social (ALS)** : L'ALS ne peut être versée que si le logement n'est pas conventionné.

■ Avance LOCA-PASS : C'est un prêt sans intérêt permettant à l'étudiant de financer le dépôt de garantie qui peut lui être réclamé lors de la location d'un logement.

En savoir plus sur cette aide et obtenir les coordonnées des organismes collecteurs de votre département (CIL : comité interprofessionnel du logement) :
<http://actionlogement.fr>

Info +



Université **Paris-Sud**

www.u-psud.fr

6 Vie étudiante

✓ **Activités associatives et culturelles**

www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/culture.html

✓ **Activités physiques et sportives**

www.u-psud.fr/fr/vie-etudiante/sport.html

7 Solidarité et sensibilisation

Les missions définies dans la première Charte université-handicap, signée en 2007, puis reprise et enrichie en 2012, portent notamment sur la sensibilisation autour du handicap en direction de la communauté universitaire (enseignants et étudiants). Ainsi, ont été mises en œuvre diverses actions de sensibilisation telles que :

Tenue d'un colloque Handiversité organisé jeudi 20 novembre 2014 par la FCS Paris-Saclay. De nombreuses énergies, notamment au sein de l'Université Paris-Sud, se sont mobilisées autour de ce projet qui doit permettre d'améliorer les conditions d'accueil, de vie et d'insertion professionnelles des personnes en situation de handicap.

8 Politique handicap

Un schéma directeur pluriannuel en matière de politique de handicap est défini par chaque établissement d'enseignement supérieur. Il présente les diverses actions mises en place, notamment les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé.

Le schéma directeur de l'établissement est en cours d'élaboration et sera disponible courant 2015.

Infos plus...

Site du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux étudiants handicapés :
www.handi-u.fr

À télécharger

Guide de l'accompagnement de l'étudiant handicapé

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
Office national d'information sur les enseignements et les professions
Publication de l'Onisep Ile-de-France
Directeur de la publication : George Asseraf
Délégué régional : Laurent Hugot
Déléguée régionale adjointe :
Virginie Cousin Douel
Chef de projet : Nathalie Vallet

Conception éditoriale :
Catherine Vassilieff, Inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation
Elka Parvanova, Responsable du service Handicap - Université Paris 8
Marie Coutant, Chargée de mission handicap - EHESS
Patrick Courilleau, Chargé de mission handicap - Université de Cergy-Pontoise
Emilie Cohen, Responsable du relais handicap - Université Paris Diderot
Ivan Botte, Chargé de mission handicap - Université Paris 3
Dominique Archambault, Chargé de mission handicap - Université Paris 8
Nathalie Vallet, Chargée du dossier handicap - Onisep Ile-de-France

Conception graphique : Sylvie Geoffray

Avril 2015

Reproduction, même partielle, interdite sans accord préalable de l'Onisep Ile-de-France

